



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
epost Connect/Serv Connexion poste
Bid Fax: (613) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Health Services Project Division (XF)/Division des
projets de services de santé (XF)
Terrasses de la Chaudière 5th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Gatineau
K1A 0S5

Title - Sujet Services infirmiers complément	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5A090-192272/A	Date 2019-09-25
Client Reference No. - N° de référence du client 5A090-192272	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier 005xf.5A090-192272	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XF-005-36760	
Date of Original Request for Standing Offer 2019-08-29	
Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-10-08	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chapple, Jeremy	Buyer Id - Id de l'acheteur 005xf
Telephone No. - N° de téléphone (873) 354-5628 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (SAC)

SERVICES DE SOINS INFIRMIERS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMUNAUTÉS ISOLÉES, SEMI-ISOLÉES ET ÉLOIGNÉES DES PREMIÈRES NATIONS (PN)

N° DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES (DOC) 5A090-192272/A

MODIFICATION 004

Cette modification contient le section suivante :

Section 1 : Ensemble de questions et réponses

Note : Les questions sont numérotées selon leur ordre de réception à SPAC. Les questions et réponses sont affichées sur le site Achats et ventes à mesure que les réponses deviennent disponibles. Les soumissionnaires éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne sont pas nécessairement affichées dans l'ordre sur le site Achats et ventes. Les questions suivantes ont été reçues. Conformément à l'article 13 des Instructions normalisées 2006 - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels (2019-03-04), qui ont été incorporées dans la demande d'offre à commandes (DOC), les questions et les réponses sont affichées ci-dessous à l'intention de tous les soumissionnaires éventuels :

Question 25 :

Si notre entreprise a reçu une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en 2018 dans le cadre de la dernière offre à commandes, devons-nous demander un parrainage pour obtenir une autre attestation de sécurité, ou pouvons-nous indiquer dans notre offre l'information sur l'attestation précédente?

Réponse 25 :

Si une entreprise a déjà reçu une attestation de sécurité qui répond aux exigences de la DOC, et que l'attestation est toujours en vigueur, il n'est pas nécessaire de présenter une autre demande de parrainage pour la DOC. Veuillez vous reporter à la réponse à la question 3 de la modification 001 pour obtenir des précisions sur la façon de présenter l'information d'une attestation de sécurité existante dans le cadre d'une offre.

Si toutefois une entreprise a déjà obtenu une attestation de sécurité, mais que cette dernière est maintenant échue, l'entreprise doit renouveler son attestation par l'entremise du Programme de sécurité des contrats. Le lien suivant peut être utilisé pour obtenir de l'information sur la procédure de renouvellement de l'attestation de sécurité d'une organisation : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/organisation-organization/renouveler-renew-fra.html#s3a>

Question 26 :

Cette question concerne la section 2 de la modification 2 : Modifications à l'invitation.

L'exigence obligatoire 2 (O2) de la DOC a été modifiée de manière à permettre les services offerts dans un des postes isolés indiqués à l'annexe B de la pièce jointe 1 de la partie 4. Pouvons-nous présumer que l'ajout des postes isolés indiqués à l'annexe B de la pièce jointe 1 de la partie 4 s'applique également aux services offerts à l'exigence cotée 1 (C1), pour inclure les services offerts dans les postes isolés et dans les collectivités éloignées, isolées ou semi-isolées des Premières Nations (y compris dans d'autres provinces)?

Réponse 26 :

Non. Les critères cotés A-C1, A-C(IP)1, M-C1, M-C(IP)1, O-C1, O-C(IP)1 et Q-C1 mesurent l'expérience de travail particulière de l'offrant dans des collectivités éloignées, isolées ou semi-isolées des Premières Nations (indiquées à l'annexe A de la pièce jointe 1 de la partie 4) dans la région pour laquelle l'offrant présente une offre et pour laquelle le travail sera effectué si l'offrant est retenu dans le cadre de la DOC et du processus d'invitation de groupe pour une AT subséquent.

Question 27 :

Cette question concerne l'exigence obligatoire 2 (O2) pour toutes les régions et catégories, où le deuxième paragraphe stipule ce qui suit :

Pour justifier qu'il satisfait à ce critère, l'offrant doit démontrer une expérience cumulative d'au moins XXX mois civils en matière de prestation et de gestion d'une liste, fournie par l'offrant, d'au moins XXX membres du personnel infirmier contractuel ou IP dans chacun de ces douze mois. Cette expérience doit avoir été acquise au cours de la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019. Pour chacun des douze mois civils servant à démontrer ce critère, l'offrant doit démontrer que les services offerts par chacun des XXX membres du personnel infirmier contractuel ou IP ont été obtenus dans une des collectivités autochtones éloignées, isolées ou semi-isolées indiquées à l'annexe A de la pièce jointe 1 de la partie 4 ou dans un des postes isolés indiqués à l'annexe B de la pièce jointe 1 de la partie 4.

SAC pourrait-il confirmer que les « douze mois civils servant à démontrer ce critère » n'ont pas à être simultanés pour le personnel infirmier contractuel ou les IP, à condition que l'expérience ait été acquise individuellement au cours de la période prévue et aux emplacements visés? Essentiellement, si l'on propose seulement cinq membres du personnel infirmier, veuillez confirmer que les échéanciers n'ont pas à être identiques pour tous les membres du personnel infirmier.

Réponse 27 :

L'offrant doit démontrer que pour chaque mois visé par son offre pour démontrer ces critères, sa liste comporte au moins le nombre minimum de membres du personnel infirmier autorisé ou praticien (comme l'exige le critère particulier) offrant des services dans des collectivités éloignées, isolées ou semi-isolées des Premières Nations, comme l'indique l'annexe A de la pièce jointe 1 de la partie 4 ou dans les postes isolés comme l'indique l'annexe B de la pièce jointe 1 de la partie 4 tout au long de ce mois civil.

Les douze mois civils de l'offre (des 36 mois de la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019) n'ont pas à être consécutifs.

Chaque membre du personnel infirmier autorisé ou praticien servant à démontrer ces critères (selon le critère particulier) doit avoir fourni et facturé le nombre minimum d'heures de travail normales par mois civil (comme l'exige le critère particulier), ou le nombre minimum d'heures de travail normales pendant la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019 (comme l'exige le critère particulier).

Dans l'exemple où un offrant ne propose que cinq membres du personnel infirmier (personnel infirmier autorisé ou praticien, selon les besoins, en fonction du critère particulier) qui ont fourni des services dans des collectivités éloignées, isolées ou semi-isolées des Premières Nations, comme l'indique l'annexe A de la pièce jointe 1 de la partie 4 ou dans des postes isolés, comme l'indique l'annexe B de la pièce jointe 1 de la partie 4, chacun des cinq membres du personnel infirmier serait tenu d'avoir travaillé au cours de chacun des douze mois civils visés par l'offre et d'avoir fourni et facturé le nombre minimum d'heures de travail normales par mois civil (comme l'exige le critère particulier) ou le nombre minimum d'heures de travail normales pendant la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019 (comme l'exige le critère particulier).